

PREAVIS N° 10/2018

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le comité de direction de l'association de communes "SDIS Nyon-Dôle" a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019. Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. En vertu de l'article 35 des statuts de notre association, le budget doit être approuvé par le conseil intercommunal avant le 30 septembre.

Le comité de direction est satisfait de pouvoir présenter un budget stable, qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis de création du SDIS, ainsi qu'à ceux du budget 2018. Le plan comptable développé et validé par le service des finances de la commune boursière de l'association (commune de Nyon) est parfaitement en adéquation avec le budget établi.

Un cadrage budgétaire a été effectué à tous les stades de la préparation de ce budget. Il a été préparé dans une perspective d'économie de moyens, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, sans perdre de vue la nécessité de disposer des moyens nécessaires à la fourniture des prestations attendues et en adéquation avec l'évolution démographique de notre région.

Méthodologiquement, le budget 2019 a été établi en tenant compte des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ainsi que la PROV (Protection respiratoire de l'Ouest vaudois). Cela offre un degré de détails performant avec les avantages d'une comptabilité analytique. Pour rappel, les coûts de la PROV étant refacturés aux trois SDIS partenaires, c'est un compte qui équilibre les charges et les recettes afin de boucler à 0. Il n'y a donc pas d'incidence sur le coût par habitant de l'association.

Le budget présenté est donc précis, fondé sur des éléments connus et largement maîtrisé à ce jour.

Les recettes :

La région est en croissance. Avec la mise à jour des chiffres de 2017, sur l'ensemble des 18 communes du SDIS Nyon-Dôle, nous comptons 1'182 nouveaux habitants (contre 652 en 2016 et 623 en 2015), ce qui représente un total de 46'090 habitants qui génèrent une recette supplémentaire d'environ CHF 47'900.-.

Dans les catégories de recettes, les comptes *revenus du patrimoine* (42) et *taxes, émoluments, produits des ventes* (43) sont stables. A noter simplement un équilibrage entre les *facturations à des tiers avec et sans TVA* 650-4356-01 et 02.

Par contre, *participations et remboursement de collectivités publiques* (45) est en augmentation de CHF 30'011.-

Tout comme les *autres prestations et subventions* (46) également en augmentation de CHF 9'404.-

Dans le détail on peut noter que :

- Les *subventions de l'ECA pour les véhicules* 650-4651-04 sont dorénavant intégrées dans les *subventions DPS* 650-4651-02. Qu'il y a également l'ajout de montant pour la formation OFSI et ABC en interne. Au final, cette ligne budgétaire est en augmentation de CHF 9'648.
- Les *subventions de l'ECA DAP* 650-4651-03 sont en diminution de CHF -3'344.- puisque l'ECA paie directement sa participation à la caisse de secours de la FSSP à cette dernière.
- Les *subventions de l'ECA pour les cours cantonaux* 650-4651-06 sont en augmentation puisqu'il y aura plus de cours effectués (voir Charges). La part du canton augmente en conséquence de CHF 8'750.-.

L'augmentation du *total des revenus*, en tenant compte de la participation des communes, est budgétisée à 1,4% soit CHF 39'415.-.

A noter que la préfecture nous a demandé la modification de numéro de comptes pour les *subventions sur frais d'exploitation*. Jusqu'à présent, ces lignes avaient comme numéro le 650-4511-XX, dorénavant elles auront 650-4651-XX. Cela n'a évidemment pas d'incidence sur les montants.

Les charges :

Il est à relever que depuis plusieurs années (2016) un dépassement important dans les comptes 650-3013-01 *exercices* et 650-3013-04 *cours formation cantonale ECA* est constaté dans l'ensemble des sites du SDIS. Ces dépassements sont liés:

- A de nouveaux véhicules mis à disposition par l'ECA, ce qui nécessite une formation importante (exemple : nouvelle échelle automobile en 2016 (Nyon), Véhicule porte module avec ses modules ainsi qu'un nouveau tonne-pompe COBRA en 2017 (Nyon), 2 transport de personnes et modules (Genolier et St-Cergue), véhicule DAP (Bonmont).
- Au turn-over que l'on rencontre dans les SDIS du canton. Pour Le SDIS Nyon-Dôle, il est aux alentours de 10% par année. Cela implique de mettre en place une formation cantonale adaptée afin de former ces nouveaux éléments.
- A de nouvelles missions attribuées par le canton comme les missions OFSI (à détailler) (DPS G / Nyon) et la première intervention ABC pour les DPS B (St-Cergue).
- Enfin, de nouveaux modules de formations ont été mis sur pied comme des cours de méthodologie pour les nouveaux formateurs, des modules supplémentaires pour l'école de formation ainsi que pour préparer les futurs membres DPS.

La formation est la clé de voûte du bon fonctionnement de la défense incendie et secours.

Nous souhaitons adapter les montants suivants :

- 650-3013-01 *exercices* en augmentation de CHF 28'800.-
- 650-3013-04 *cours formation cant ECA* en augmentation de CHF 18'240.-

Dans le détail des dépenses on peut également noter:

- Une augmentation des *indemnités auxiliaires* 650-3012-01 de CHF 4'000.- pour financer les représentations pour le SDIS ainsi que pour la préparation du concours de la FVSP 2019 à Chésérèx.
- Une diminution des *manifestations* 650-3013-05 de CHF -6'000.- accordé uniquement pour 2018 au site de St-Cergue dans le cadre de la Franco-Suisse (25 août 2018).
- Une augmentation des *frais de formation* 650-3091-00 de CHF 2'500.- permettant d'augmenter la formation de chauffeurs poids-lourds sur le site de St-Cergue.
- Une diminution des coûts pour *eau, gaz et électricité* 650-3120-00 de CHF -8'300.- également pour le *chauffage bâtiment* 650-3124-01 de CHF -1'500.-.
- Les postes de permanents sont inscrits dans le compte 650-3185-03 *salaires fixes*. Ces derniers étant employés par la ville de Nyon, l'association rembourse chaque mois à l'employeur un montant équivalent aux salaires et charges versés. L'évolution des salaires du personnel permanent, ainsi que le rattrapage CIP représentent une augmentation de CHF 9'500.-.
- Notre courtier en assurance a remis sur le marché notre portefeuille d'assurance. C'est une diminution de CHF -16'300.- qui en résulte sur le compte 650-3186-00 *Primes d'assurances choses/RC*.
- Comme l'ECA facture maintenant directement les pollutions, nous n'avons plus de remboursement relatif à l'utilisation des produits absorbants. Une diminution de CHF -3'000.- est donc à constater sur le 650-3519-00 *remboursement fournitures au canton*. Seule l'utilisation du véhicule secours routier lors de désincarcérations subsiste (interventions facturées directement par le SDIS).

Prestations facturées au SDIS

Le budget tient également compte des montants qui sont facturés par la ville de Nyon pour les prestations qu'elle assure (finance, R&RH, informatique, etc.). Il en va de même pour les loyers des différents bâtiments, tous calculés selon les mêmes tarifs.

Pour ce qui est des véhicules, le matériel roulant est constitué de véhicules légers (moins de 3,5t), de véhicules poids-lourds et de remorques. Ces moyens d'intervention sont fournis par l'ECA pour 47% ou financés par l'association intercommunale, actuellement à hauteur de 53% du parc. Dans le futur, le renouvellement de ces véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures, comme les portes sectionnelles, devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin d'anticiper sur ces investissements futurs, mais également (sur demande du conseil intercommunal) en vue du financement de la prochaine revue du SDIS (2021), CHF 40'000.- ont été attribués cette année au *fonds de réserve et de renouvellement* 650-3801-00 qui permettra de réaliser, le moment venu, ces investissements.

L'augmentation totale des charges est budgétée à 1.4% (CHF 39'415.-).

Coût par habitant

2019 est donc la deuxième année où un taux unique sera appliqué à l'ensemble des habitants des dix-huit communes membres du SDIS Nyon-Dôle. Dans cette optique, tout a été mis en œuvre afin de rationaliser au mieux le coût par habitant. Pour le budget 2019, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 40.34 par habitant.

Pour bien comparer le coût du SDIS Nyon-Dôle, le tableau ci-dessous permet d'observer l'évolution du coût par habitant, basé sur une répartition égale sur l'ensemble des habitants :

Coût par habitant	Budget	Budget (avec 10.- supplémentaires pour la commune de Nyon)		Comptes
		Nyon	17 communes	
2014	40.31	45.83	35.83	36.92
2015	40.39	45.92	35.92	36.88
2016	42.49	47.99	37.99	39.19
2017	40.09	45.61	35.61	38.04
2018	40.74			
2019	40.34			

A titre de comparaison, le montant par habitant est le même qu'à la création de l'association en 2014 (CHF 40.31 en 2014 et CHF 40.34 en 2019) malgré l'engagement d'un sapeur-pompier permanent supplémentaire en 2016.

Un budget qui soutient la milice

En tout état de cause, le budget 2019 qui vous est présenté, répond aux besoins du corps de sapeurs-pompiers dont l'engagement et la qualité des interventions n'est pas à démontrer. Le comité de direction est convaincu qu'avec ce budget stabilisé, il dote le SDIS des moyens nécessaires pour accomplir ses missions, malgré la forte augmentation démographique de ces dernières années.

De plus, il marque auprès du corps de sapeurs-pompiers, l'intérêt et le soutien des dix-huit communes partenaires dans leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

vu le préavis No 10/2018 du comité de direction du 20 juin 2018 sur le budget 2019,
ouï le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'approuver le budget 2019 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance 20 juin 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Nathalie Haab

Liste des annexes :

- Budget 2019
- Répartition des charges par commune membre

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 18		Remarques
		COMPTES 2017 CHF	BUDGET 2018 CHF	BUDGET 2019 CHF	en CHF	en %	
3	Charges	2 724 356.99	2 778 185.00	2 817 599.50	39 415	1.4%	
30	Autorité et personnel	1 035 056.16	967 850.00	1 014 540.00	46 690	4.6%	
650-3003-00	Jetons de présence	29 565.00	34 390.00	32 540.00		0.0%	
650-3003-01	EM régional	4 320.00	5 600.00	5 600.00	0	0.0%	
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	4 420.00	6 950.00	5 100.00	-1 850	-36.3%	
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	8 360.00	9 000.00	9 000.00	0	0.0%	
650-3003-04	COGES Commission de gestion)	0.00	2 000.00	2 000.00	0	0.0%	
650-3003-05	EM de site	12 465.00	10 840.00	10 840.00	0	0.0%	
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	138 893.00	130 290.00	134 290.00		0.0%	
650-3012-01	Indemnités auxiliaires	123 385.00	115 290.00	119 290.00	4 000	3.4%	Organisation du concours de la FVSP en 2019 (1000.-) et représentations extérieures pour le SDIS
650-3012-02	Indemnités de fonctions	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0	0.0%	
650-3012-03	Indemnités Paléo	5 508.00	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3013-00	Total soldes	799 814.25	740 720.00	781 760.00		0.0%	
650-3013-01	Exercices 30.-/h	334 986.50	285 070.00	313 870.00	28 800	9.2%	Plus de formations internes. Nouveaux modules (EF2, méthodologie, new garde de WE).
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	88 650.00	102 200.00	102 200.00	0	0.0%	
650-3013-03	Interventions 35.-/h	180 080.25	178 000.00	178 000.00	0	0.0%	
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	127 045.00	106 150.00	124 390.00	18 240	14.7%	Plus de formations cantonales à effectuer, turn-over du personnel, en partie compensé par subventions ECA
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	11 900.00	22 000.00	16 000.00	-6 000	-37.5%	Organisation de la Franco-Suisse à St-Cergue en 2018 (6000.-), retour au montant initiale
650-3013-06	Paléo 24.-/h	33 840.00	30 000.00	30 000.00	0	0.0%	
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	23 312.50	17 300.00	17 300.00	0	0.0%	
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	33 982.05	32 000.00	32 000.00		0.0%	
650-3050-00	Assurance de personnes	467.50	450.00	450.00		0.0%	
650-3060-00	Remboursement de frais	1 100.00	0.00	1 000.00	1 000		Remboursement d'utilisation d'un vhc privé pour aller à un cours cantonal (selon directive 50.- par jour)
650-3091-00	Frais de formation	26 429.36	21 500.00	24 000.00	2 500	10.4%	1 permis PL supplémentaire au site de St-Cergue lié aux exigences de ProSDIS
650-3099-00	Concours	4 805.00	8 500.00	8 500.00		0.0%	
650-3099-01	Revue quinquennale 2016	0.00	0.00	0.00			Revue du SDIS à chaque changement de législature
31	Biens, services et marchandises	1 594 520.15	1 717 510.00	1 701 484.50	-16 026	-0.9%	
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	14 719.55	10 900.00	10 900.00		0.0%	
650-3102-00	Insertions dans les journaux	1 084.47	2 250.00	2 250.00		0.0%	
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	60 606.23	76 000.00	76 000.00		0.0%	
650-3120-00	Eau, gaz, électricité BAT	11 178.30	25 300.00	17 000.00	-8 300	-48.8%	
650-3124-00	Total chauffage et carburant	67 259.45	77 500.00	76 000.00		0.0%	
650-3124-01	Chauffage des bâtiments BAT	39 537.40	45 500.00	44 000.00	-1 500	-3.4%	
650-3124-02	Achats de carburant	27 722.05	32 000.00	32 000.00	0	0.0%	
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	4 290.15	7 500.00	7 500.00		0.0%	
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	2 784.50	6 400.00	6 400.00		0.0%	
650-3141-00	Entretien bâtiments	9 057.15	18 650.00	19 900.00		0.0%	
650-3141-01	Caserne	5 158.95	14 150.00	15 400.00	1 250		Entretien caserne Nyon par service maintenance depuis 2018
650-3141-02	Station de lavage	3 898.20	4 500.00	4 500.00	0	0.0%	
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts EV	3 157.75	3 000.00	3 000.00		0.0%	
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	54 144.35	59 500.00	59 500.00		0.0%	
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	16 051.02	28 000.00	28 000.00		0.0%	
650-3161-00	Loyers	454 678.40	460 190.00	460 190.00		0.0%	
650-3170-00	Frais réception et délégation	24 242.15	24 500.00	25 500.00	1 000	3.9%	Prévision organisation concours 2019
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	4 367.94	5 700.00	5 684.50	-16	-0.3%	
650-3182-00	Frais de téléphones, télé-réseau	10 597.15	10 520.00	11 220.00	700	6.2%	
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	1 545.58	5 000.00	4 000.00	-1 000	-25.0%	
650-3185-00	TOTAL honoraires	797 991.70	822 400.00	831 900.00		0.0%	
650-3185-01	Honoraires de médecins	10 751.00	17 000.00	17 000.00	0	0.0%	
650-3185-02	Frais RRH (sans formation) RRH	7 500.00	7 500.00	7 500.00	0	0.0%	
650-3185-03	Salaires fixes RRH	712 156.70	727 500.00	737 000.00	9 500	1.3%	Augmentation des annuités statutaires et rattrapage CIP
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation) FIN	8 000.00	8 000.00	8 000.00	0	0.0%	
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique INF	55 400.00	55 400.00	55 400.00	0	0.0%	
650-3185-06	Frais juridique	0.00	2 000.00	2 000.00	0	0.0%	
650-3185-07	Révision des comptes	4 184.00	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC OJ	31 234.55	44 000.00	27 700.00	-16 300	-58.8%	Notre courtier d'assurance a remis sur le marché l'ensemble de notre portefeuille
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1 235.50	1 200.00	1 200.00		0.0%	
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	10 679.10	10 700.00	9 340.00	-1 360	-14.6%	Augmentation des cotisations basée sur le nombre d'habitants, mais 1500.- payée directement par ECA à FSSP pour assurance
650-3195-00	TVA	8 770.65	10 300.00	10 300.00		0.0%	

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 18		Remarques
		COMPTES 2017 CHF	BUDGET 2018 CHF	BUDGET 2019 CHF	en CHF	en %	
650-3199-00	Frais divers	4 844.51	8 000.00	8 000.00		0.0%	
650-3199-01	Jubilés cadeaux	2 058.61	5 000.00	5 000.00	0	0.0%	
650-3199-02	Concept Sport	2 150.20	2 000.00	2 000.00	0	0.0%	
650-3199-03	Autres frais divers	635.70	1 000.00	1 000.00	0		
33	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
650-3313-00	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	38 829.40	42 500.00	41 250.00	-1 250	-3.0%	
650-3519-00	Remboursement fournitures au Canton	3 968.20	9 000.00	6 000.00	-3 000	-50.0%	
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	34 861.20	33 500.00	35 250.00	1 750	5.0%	Coût du porteur adapté aux comptes de la PROV (470.- / porteur)
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	35 626.28	30 000.00	40 000.00	10 000		
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	35 626.28	30 000.00	40 000.00	10 000		10'000.- en prévision de la revue 2021 (demande du Conseil Intercommunale)
650	Total des charges	2 724 356.99	2 778 185.00	2 817 599.50	39 415	1.4%	

4	Revenus	2 724 356.99	2 778 185.00	2 817 599.50	39 415	1.4%
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0	
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0	
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	246 791.33	232 150.00	232 150.00	0	0.0%
650-4356-00	Facturations à des tiers	202 972.25	192 150.00	192 150.00	0	0.0%
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	57 715.75	83 150.00	72 150.00	-11 000	-15.2%
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	145 256.50	109 000.00	120 000.00	11 000	9.2%
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	43 714.08	37 000.00	37 000.00	0	0.0%
650-4361-00	Remboursement des traitements	180.00	3 000.00	3 000.00	0	0.0%
650-4390-00	Recettes diverses	-75.00	0.00	0.00	0	
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	1 808 307.01	1 926 310.50	1 956 321.30	30 011	1.5%
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	42 352.20	35 200.00	35 200.00	0	0.0%
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	42 352.20	35 200.00	35 200.00	0	0.0%
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0	
650-4525-00	Participation des communes	1 765 954.81	1 891 110.50	1 921 121.30	0	0.0%
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1 708 158.61	1 829 510.50	1 859 333.80	29 823	1.6%
650-4525-02	Participations des SDIS à la PROV	57 796.20	61 600.00	61 787.50	188	0.3%
46	Autres prestations et subventions	669 258.65	619 724.50	629 128.20	9 404	1.5%
650-4651-00	Subventions sur frais d'exploitation	669 258.65	619 724.50	629 128.20	9 404	1.5%
650-4651-01	Interventions payées par ECA	224 620.50	195 000.00	195 000.00	0	0.0%
650-4651-02	Subventions de l'ECA DPS	254 664.15	236 126.50	245 774.20	9 648	3.9%
650-4651-03	Subventions de l'ECA DAP	46 224.00	44 648.00	41 304.00	-3 344	-8.1%
650-4651-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	0.00	5 650.00	0.00	-5 650	
650-4651-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	85 050.00	94 150.00	94 150.00	0	0.0%
650-4651-06	Subventions de l'ECA pour les cours cantonaux	58 700.00	44 150.00	52 900.00	8 750	
650	Total des revenus	2 724 356.99	2 778 185.00	2 817 599.50	39 415	1.4%

Total par SDIS 0.00 0.00 0.00

Coût par habitant	Budget	Budget (avec 10.- supplémentaires pour la commune de Nyon)		Comptes
		Nyon	17 communes	
2014	40.31	45.83	35.83	36.92
2015	40.39	45.92	35.92	36.88
2016	42.49	47.99	37.99	39.19
2017	40.09	45.61	35.61	38.04
2018	40.74			
2019	40.34			

Coût par habitant	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Coût par habitant pour Nyon > 31.12.2017	43.57		
Coût par habitant pour les 17 communes >31.12.2017	33.57		
Coût par habitant pour les 18 communes dès le 1er janvier 2018	38.04	40.74	40.34

Répartition des charges par les communes membres

Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.16)*	Coût effectif 2017		Budget 2018 Répartition par commune			Budget 2019 Répartition par commune			Différence
		Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	Résidents permanents (ASV 31.12.16)	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	Résidents permanents (ASV 31.12.17)	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	
Arnex	214	33.57	7 184.59	214	40.74	8 718.16	224	40.34	9 036.47	318.30
Arzier	2 565	33.57	86 114.31	2 565	40.74	104 495.73	2 653	40.34	107 025.66	2 529.92
Borex	1 099	33.57	36 896.54	1 099	40.74	44 772.25	1 126	40.34	45 424.38	652.14
Cheserex	1 222	33.57	41 026.00	1 222	40.74	49 783.15	1 219	40.34	49 176.13	-607.02
Crans	2 059	33.57	69 126.46	2 059	40.74	83 881.76	2 177	40.34	87 823.17	3 941.40
Crassier	1 172	33.57	39 347.36	1 172	40.74	47 746.20	1 161	40.34	46 836.33	-909.87
Duillier	1 039	33.57	34 882.17	1 039	40.74	42 327.90	1 078	40.34	43 488.00	1 160.10
Eysins	1 482	33.57	49 754.93	1 482	40.74	60 375.31	1 603	40.34	64 667.22	4 291.90
Genolier	1 895	33.57	63 620.51	1 895	40.74	77 200.55	1 945	40.34	78 463.97	1 263.41
Gingins	1 195	33.57	40 119.53	1 195	40.74	48 683.20	1 212	40.34	48 893.74	210.54
Givrins	1 000	33.57	33 572.83	1 000	40.74	40 739.08	995	40.34	40 139.66	-599.41
Grens	377	33.57	12 656.96	377	40.74	15 358.63	382	40.34	15 410.40	51.77
La Rippe	1 120	33.57	37 601.57	1 120	40.74	45 627.77	1 164	40.34	46 957.36	1 329.59
Nyon	20 047	43.57	873 504.51	20 047	40.74	816 696.29	20 551	40.34	829 055.52	12 359.23
Prangins	4 011	33.57	134 660.62	4 011	40.74	163 404.44	4 069	40.34	164 149.04	744.60
Signy	516	33.57	17 323.58	516	40.74	21 021.36	567	40.34	22 873.56	1 852.19
St-Cergue	2 481	33.57	83 294.19	2 481	40.74	101 073.65	2 559	40.34	103 233.57	2 159.92
Trelex	1 414	33.57	47 471.98	1 414	40.74	57 605.06	1 405	40.34	56 679.63	-925.43
18 communes	44 908	38.04	1 708 158.61	44 908	40.74	1 829 510.50	46 090	40.34	1 859 333.80	29 823.30

ASV = Annuaire statistique vaud

Participations des communes (Budget 2018)	1 829 510.50
Participations des communes (Budget 2019)	1 859 333.80
Différence entre les 2 budgets	29 823.30

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget.

A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

Unis et engagés
dans la même

SDIS  passion
Nyon-Dôle